

LA BNB ET VANDE LANOTTE ONT DONNÉ LEUR FEU VERT

Les pièces de 1 et 2 cents, c'est fini !

Le projet de loi est à l'écriture chez Koen Geens. Il pourrait être voté avant les élections

Le ministre des Consommateurs, Johan Vande Lanotte, est favorable à l'idée du ministre des Finances Koen Geens.

Depuis la mise en place de l'euro en 2002, on parle de supprimer les pièces de 1 et 2 cents dans notre pays. Normal : à l'époque du franc belge, plus aucune pièce en cours n'avait une valeur inférieure à 20 cents ! Alors, revenir avec des 10 cents, 5, 2 et même 1 cent nous ramenait presque à l'époque du sesterce ! Il aura fallu plus de dix ans pour que ça change...

a remis un avis favorable au principe de l'arrondi pour peu que les prix arrondis au montant supérieur soient compensés de manière égale par des prix arrondis au montant inférieur. L'autre exigence, c'est que cette décision n'implique pas une augmentation globale des prix à la hausse mais, pour y veiller, le ministre promet de

renforcer les contrôles», explique son attachée de presse, Sarah Vandercruys. Avec la bénédiction de Vande Lanotte, Koen Geens, ministre des Finances, a lancé ses services dans un projet de loi sur l'arrondi, qui mènera à la disparition progressive des pièces de 1 et 2 cents, nous confirme sa responsable de communication, Davine Dujardin. Le projet devra évidemment suivre les étapes traditionnelles. Mais, comme un consensus global semble se dégager, tant au niveau politique qu'au niveau des commerçants et des consommateurs, les chances sont fortes de voir la loi votée avant les prochaines élections. Les petites pièces ne devraient plus encombrer nos portefeuilles très longtemps... ■ MICHEL ROYER

Après dix ans de discussions, la Belgique va donc suivre la voie de la Finlande et des Pays-Bas : elle va «supprimer» à sa manière les deux plus petites pièces en usage dans l'Eurogroupe. Si, en 2002, les pièces de 1, 2, 5 et 10 cents se justifiaient sans doute pour certaines économies européennes, ce n'était pas le cas pour la Belgique dont la plus petite pièce en cours était celle de 50 centimes de FB (équivalant à 20 cents). Une pièce qui n'était déjà pratiquement plus utilisée à l'époque !



NEWS

DIX ANS DE DISCUSSIONS Depuis lors, les projets, les sondages, les études se sont succédé autour de la disparition des pièces de 1 et 2 cents. Mais cette fois, le projet de loi est à l'écriture. La Banque nationale a donné son feu vert et le ministre qui défend les consommateurs aussi. La BNB a publié à la mi-décembre un rapport favorable à certaines conditions, mais le ministre des Consommateurs réservait encore sa réponse. Elle est tombée la semaine dernière : « Monsieur Vande Lanotte

Pas question que la décision implique une augmentation des prix

On pratiquera la règle de l'arrondi

On parle toujours d'une «suppression» des pièces de 1 et 2 cents, mais ce ne sera pas le cas parce qu'une telle décision de démonétisation ne pourrait être prise qu'à l'échelle européenne. Et si l'Europe étudie la question, la décision n'est pas pour demain car les grands pays ne semblent pas ennuyés par les plus petites pièces. Et, dans certains pays où l'Euro a cours mais où les prix sont nettement moins élevés que chez nous, les pièces de 1 et 2 cents ont encore toute leur raison d'être...

COMME EN FINLANDE ET EN HOLLANDE Comme en Finlande et en Hollande, où la «suppression» a été instituée en 2002 et 2004, c'est la règle de l'arrondi (tolérée par l'Eurogroupe) qui prévaudra chez nous.

Pour faire bref, on arrondit le montant de manière symétrique aux 5 cents les plus proches, de manière à ne plus utiliser les pièces de 1 ou 2 cents : si votre facture se termine par 0.01, 0.02, 0.06 ou 0.07 euros, vous payerez 1 ou 2 cents de moins (arrondi inférieur). Par contre, si elle se termine à 0.03, 0.04, 0.08 ou 0.09 euros, vous payerez 1 ou deux cents en plus (arrondi supé-

rieur, voir l'infographie chocolat ci-contre). On notera qu'en Belgique, c'est une loi qui va régir cette nouvelle organisation : le commerçant choisira et affichera s'il pratique, ou non, la règle de l'arrondi. Chez ceux qui ne la pratiquent pas, on continuera à payer avec les 1 et 2 cents. Chez les autres pas. Mais les expériences finlandaise et hollandaise laissent penser que les commerçants seront sans doute nombreux à choisir l'arrondi puisque l'usage des petites pièces leur coûte pas mal de temps. Et le temps, c'est de l'argent !

L'ARRONDI SEULEMENT AU FINAL !

Pour éviter que la règle de l'arrondi n'engendre des prix à la hausse, le ministre Vande Lanotte a exigé que l'arrondi ne se fasse pas sur chaque produit mais seulement sur le montant total lors du passage à la caisse. Un exemple : j'achète un produit à 1.08 euros et un autre à 2.09 euros. Pas question pour le commerçant de modifier

COMMENT ÇA MARCHÉ

Exemple: vous achetez une tablette de chocolat.

Prix actuel		Prix arrondi
2,01 €	➔	2,00 €
2,02 €	➔	2,00 €
2,03 €	➔	2,05 €
2,04 €	➔	2,05 €
2,06 €	➔	2,05 €
2,07 €	➔	2,05 €
2,08 €	➔	2,10 €
2,09 €	➔	2,10 €

ses prix pour les arrondir à 1.10 et à 2.10 euros et de profiter ainsi d'une augmentation subite de 3 cents. Il devra maintenir ses prix de base. Votre addition s'élèvera donc à 3.17 euros comme par le passé et, dans ce cas précis, l'arrondi se fera... à la baisse et vous ne payerez que 3.15 eu-

ros. Notez évidemment qu'avec des produits coûtant respectivement 1.06 et 1.07 euros, l'arrondi final sera à la hausse : il vous en coûtera 2.15 euros au lieu de 2.13 initiaux, soit 2 cents de plus. ■ M.R.



Beaucoup préfèrent laisser les petites pièces chez eux.

NEWS



NEWS